



Compte rendu de la Commission Régionale d'Arbitrage 16 juin 2016

Présents:

BARRAUD Jacques (CFA), DAVID Christian (IREF), BONNEAU Christian (Responsable Branche), OIRY René (Form), LEMAN Jean-Yves (CDA44 JA), CHEMINADE Richard (CDA44 Arb), DENECHERE Jean-Luc (CDA49), PIRON Loïc (CDA53), GAUDEMER Patrick (CDA72, Form), VERHAEGHEM Jean-Claude (CDA85), AUBUSSON Jean Pierre (Formation CD85)

Absents excusés:

BOBILLOT Philippe (CDA 72 Adj), MOUILLE Denis (Responsable CRA), STEPHAN Michel (Fichier), PAUCHET Jeanine (formation CD44), PETITJEAN Michel (CDA 53).

Denis MOUILLE étant malade la réunion est présidée par Christian BONNEAU.

I. INFOS FEDERALES (Jacques BARRAUD) :

La réunion du comité directeur est programmée le samedi 18 juin 2016.

✓ PRO A, PRO B :

- afin de répondre aux attentes de l'ensemble des clubs qui souhaitent raccourcir la durée des rencontres de PRO, la saison 2016/2017 va expérimenter les formules suivantes :
 - PRO A : formule ligue européenne (5 parties simples)
 - PRO B : formule jeux olympiques (2 simples, 1 double, 2 simples)
 - Applicable à la PROA et à la PRO B :
 - Plus de tirage au sort, l'équipe qui reçoit aura la lettre A.
 - L'annonce du remplacement d'un joueur, d'une joueuse se fait après **la 2^{ème} partie**, mais on ne peut changer que le joueur, la joueuse positionné(e) en A ou en B.
 - Fiche de composition d'équipe à 4 joueurs (ses) ; tous les joueurs (ses) inscrits (tes) sur la fiche sont « brulés » pour cette journée, même s'ils ne jouent pas.
 - L'échange de points à la fin de la rencontre se fera désormais de la façon suivante :
 - L'équipe A gagne la rencontre 3 à 0, elle marque 3 points l'équipe B, 0 point.
 - L'équipe A gagne la rencontre 3 à 2, elle marque 3 points l'équipe B, 2 points.
- Si l'expérimentation apporte un résultat convenable, la formule sera définitivement adoptée pour la saison 2017/2018, sinon une nouvelle formule sera proposée.

✓ INDEMNITES FORFAITAIRES DES JA SUR LE NIVEAU NATIONAL :

- Championnat par équipe N1, N2 et N3 :
 - la prestation passe de 15.00€ à 20.00€
- Epreuves Nationales :
 - Juge Arbitre : la prestation passe de 27.00€ à 35.00€
 - Juge Arbitre Adjoint : la prestation passe de 18.00€ à 25.00€.

✓ BALLES PLASTIQUES :

- Saison 2016/2017, la balle plastique sera utilisée sur :
 - Toutes les rencontres de championnat par équipes PRO-A, PRO-B et N1, N2 et N3.
 - Toutes les épreuves nationales individuelles (une exception est faite pour les tournois nationaux).
- Pour les ligues et les comités :
 - La FFTT laisse libre choix aux ligues et aux comités le choix d'utiliser balles celluloïds ou balles plastiques.

✓ FORMATION CADRES 2015/2016 :

- Grade AN :
 - 3 candidats de la ligue ont passé l'examen d'AN, 2 ont obtenu le grade :
 - Françoise DREYER (CD85) et David REMAUD (CD44)
- Grade AI :
 - 13 candidats au niveau national et 13 reçus, dont 3 candidats de notre ligue :
 - Isabelle BEUDARD (CD44), Hubert COQUEREAU (CD49) et Nicolas PACHET (CD44).

✓ INFORMATION DIVERSES:

- Les jeunes de la **catégorie Benjamin** peuvent désormais jouer au niveau du championnat national par équipes sans conditions particulières.
- Arbitrage en N1 :
 - Les clubs positionneront exclusivement des arbitres régionaux ou grades supérieurs.
 - Les AC ne pourront donc plus arbitrer sur le championnat N1.
- Résultat licenciation 2015-2016 :
 - +6.17% de licenciés (traditionnelle : -0.30%, promotionnelle : +6.16%).

II. LES TENUES (René OIRY) :

- ✓ La première dotation :
 - Chaque CD a reçu sa commande de dotation.
 - La facturation, part ligue, sera demandée à chaque comité début octobre 2016.
- ✓ Les prochaines commandes :
 - Les demandes seront à faire auprès d'Elodie à la ligue, en regroupant au maximum vos commandes.
- ✓ Autres informations sur les tenues :
 - Pour les nouveaux cadres de l'arbitrage, chaque pôle CDA gèrera ses commandes.
 - Des arbitres ont demandé un 2^{ème} polo ; une commande spécifique va être faite auprès de BUTTERFLY (facturation aux arbitres à prix coûtant).
- Pour les arbitres qui souhaitent une 2^{ème} tenue complète, la même logique de facturation au demandeur à prix coûtant - 45€ - sera appliquée.

III. LE FICHER DES CADRES (Christian BONNEAU):

- ✓ Fichier 2015/2016 :
 - Le fichier est maintenant mis à jour régulièrement. Pour la fin de saison chaque CDA doit effectuer ses mises à jour **avant fin Juin**.

IV. LE CHAMPIONNAT PAR EQUIPE (Christian BONNEAU) :

- ✓ Bilan phase 2 :
 - La nationale : 96 rencontres juges arbitrées.
 - La Pré Nationale et la Régionale 1 : une seule rencontre en 49 n'a pas été juge arbitrée.
 - La Régionale 2 et 3 : même s'il n'y a pas d'obligation pour cette division 38% ont été juge arbitrées.

- ✓ Clubs en obligation :

CD	Club	JA Manquant	Amende	Observations
44	ORVAULT	1	450.00€	récidive
85	L'HEBERGEMENT	1	450.00€	récidive
85	COMMEQUIERS	1	200.00€	1 ^{ère} année

Il faut que les comités soient informés des clubs en obligation sur leur territoire et en infraction, la CRA enverra donc une copie du courrier expédié aux clubs, aux présidents des comités concernés.

- ✓ Rappel aux Juges-Arbitres officiant sur le championnat par équipes :

- En Nationale :
 - Le JA doit transmettre son rapport par mail, aux adresses indiquées sur le rapport avec copie à la CRA.
 - Le JA doit arriver une heure avant le début de la rencontre.
 - En cas de non respect de cette consigne, le club est en droit de ne pas payer l'indemnité forfaitaire.
- En régionale :
 - Horaire d'arrivée 30 minutes avant le début de la rencontre.
 - Chaque responsable CDA doit informer tout dysfonctionnement à la CRA. L'indemnité pourra être supprimée.

V. SAISON 2016-2017 FONCTIONNEMENT DES JA SUR LE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES :

La décision de la CRA sera proposée au comité directeur lors de la réunion du 25 juin 2016.

Avant d'aborder la réflexion de chacun, la formule adoptée en 2015-2016 est rappelée.

Chaque responsable de CDA rapporte les difficultés rencontrées lors de cette saison, et propose des améliorations.

- ✓ Les améliorations suivantes sont donc proposées pour la saison 2016-2017 :

- **Pour les clubs évoluant en division Nationale, Pré-Nationale et Régionale 1:**
 - **Chaque club devra effectuer, via l'ensemble de ses juges arbitres, une prestation par phase et par équipes, hors de son club de la N1 à la R1.**
 - Exemple : un club ayant 3 équipes dans ces divisions devra effectuer 6 prestations dans la saison.
 - **Proposition soumise au vote de la CRA : accord de l'ensemble des membres de la CRA.**
- **Les amendes pour manque de prestations:**
 - Le tableau des amendes proposées pour la saison 2015-2016, sera mis en application :
 - 40.00€ par prestations manquantes.
 - Exemple : un club doit effectuer 6 prestations sur les deux phases ; à la fin de la saison, il n'a réalisé que 4 prestations ; il manque donc 2 prestations ; le club payera une amende de 80.00€.
- **Obligation du nombre de Juges Arbitres en fonction de la division :**

DIVISION	NOMBRE DE JA OBLIGATOIRE	OBSERVATION
NATIONALE	1 JA pour chaque équipe	Règle FFTT
PRE-NATIONALE	1 JA pour chaque équipe	Projet LIGUE
REGIONALE 1	1 JA pour chaque équipe	Projet LIGUE
REGIONALE 2 et 3	1 JA	Projet LIGUE

Exemple :

Un club à 3 équipes qui évoluent : 1N3, 1PN et 1R1 : le club doit avoir 3 JA.

Un club à 3 équipes qui évoluent : 1N3, 1R1 et 1R2 : le club doit avoir 3 JA.

Un club à 3 équipes qui évoluent : 1PN et 2R3 : le club doit avoir 2 JA.

Un club à 3 équipes qui évoluent : 1R2 et 2R3 : le club doit avoir 1 JA.

- **Proposition soumise au vote de la CRA : accord de l'ensemble des membres de la CRA.**

- Pour la saison 2016-2017 : en R2-R3 le Juge-Arbitrage par des JA1 du club, non-joueurs de la rencontre, est fortement préconisé afin de valider leur activité.

○ **Le positionnement des juges arbitres sur le championnat R2 et R3 pour la saison 2017-2018:**

Un groupe de travail composé de plusieurs membres de la CRA, va être constitué pour réfléchir à la mise en place des juges arbitres sur le championnat régionale R2 et R3, en impliquant les clubs évoluant à ce niveau.

VI. LA FORMATION 2015-2016 (Christian DAVID :

- ✓ Statistiques 2015-2016:
 - Résultats 2015-2016 :
 - AC = 53, AR= 29, JA1=23, JA2 = 5, JA3 = 1, AN : 3, JAN =0 et 3 AI.
 - Recyclage 2015-2016 :
 - Voir pour convoquer les JA2 et JA3 recyclés sur des épreuves ligues JA ou adjoint.
 - Formation AC dans le CD85 pour le sport Adapté :
 - Question : quelle formation, quels résultats, information vers la ligue ?
 - Jean Pierre AUBUSSON répond qu'il n'a pas été possible d'intervenir lors de cette manifestation.
 - Pratiques en attente sur chaque CD, la liste sera transmise aux responsables formations arbitrage:
- ✓ Saison 2014-2015 :
 - Arbitres régionaux :
 - Saïd MAAROUF CD44 à rayer.
 - Julien JAKUBYSIN CD53 sursis jusqu'au 31 décembre 2016.
 - SYDAPHASAVANH CD72 à rayer
 - Amandine COIFFARD CD49.
 - JA1 :
 - Etienne CHOQUET à rayer.
 - Julien JAKUBYSIN et Kévin NOUVEAU : sursis jusqu'au 31 décembre 2016.
 - JA2 :
 - CHOQUET Etienne : à rayer
 - Les courriers seront envoyés aux stagiaires, à son club, et au comité.
 - Formation continue :
 - 71 arbitres sont passés en formation continue
 - La formation a été très bien acceptée par les arbitres régionaux.
 - Formation GIRPE :
 - 55 pour le CD72
 - Activité des formateurs de la Ligue :
 - rappel renvoi de la fiche d'activité, ceux qui n'ont pas renvoyés seront rayés des listes, ce sont ces listes qui sont reprises par la Ligue.
 - Formateur FO2 (JA2/JA3) :
 - Bernard QUERE obtient ce grade.
- ✓ Saison 2016-2017 :
 - Programme des formations :
 - Attention aux dates limites JA2, JA3.
 - Avertir en début de saison pour les cadres qui souhaiteraient faire des formations nationales (Formateurs, FO de FO, AN, JAN,)
 - Formation continue fédérale des formateurs ARB, JA, AN au Mans en novembre
 - Désignation des formateurs en septembre
 - Plus d'indemnité de formation :
 - Indemnité d'arbitrage pour les pratiques et formation continues.
 - Pour les formations théoriques, le formateur signera une convention avec la ligue, signifiant son bénévolat.
 - Attestation d'admissibilité à la théorie de l'arbitre régional (car certain stagiaires ne passent pas la pratique).
 - Indemnités des cadres :
 - Les arbitres doivent tenir à jour les indemnités reçues et celles-ci sont déclarables à partir d'un certain montant, la CRA se doit de prévenir les arbitres.
 - Formations continues
 - Formation continue des JA1, (1 formateur par département tournerait dans les salles ?).
 - RAPPEL : plus de matériel de distribué lors des formations pratiques, chronos, cartons, jeton et livret de formation, doivent être distribués lors de la formation théorique pour les ARB

- RAPPEL : Une clé USB et livret de formation à distribuer lors de la formation théorique de JA1

VII. QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Quelles tenues doivent porter les cadres nationaux lorsqu'ils sont convoqués sur les compétitions organisées par la ligue (Denis MOUILLE) ?
 - Cadres AN convoqués sur une compétition nationale : tenue Arbitre National
 - Cadres AN convoqués sur une compétition régionale : à la convenance du cadre, à minima la tenue de cadre de l'arbitrage de la ligue.

Fin de la réunion à 21h30

Secrétaire de séance : Loïc PIRON

Prochaine réunion CRA : **le 8 septembre 2016**